

Qui vous défend?



Qui peut m'aider?

Vous avez un problème au travail?
Vous avez une question?
Communiquez avec votre syndicat.

Déléguée ou délégué syndical, ou représentante ou représentant en milieu de travail

Nom : _____

Tél. (cell.) : _____

Tél. (travail) : _____

Courriel : _____

Représentante ou représentant en matière de santé et de sécurité

Nom : _____

Tél. (cell.) : _____

Tél. (travail) : _____

Courriel : _____

Gardez le présent guide pratique à portée de main.

Ensemble, nous pouvons rendre nos milieux de travail plus sécuritaires et plus justes.

Familiarisez-vous avec votre syndicat



Chaque industrie, chaque type de travail

Unifor représente des travailleuses et des travailleurs dans chaque grand secteur de l'économie et chaque industrie importante. D'ailleurs, cette diversité est l'une de nos plus grandes forces. Unifor est le plus grand syndicat du secteur privé, mais il est aussi fier de représenter des travailleuses et travailleurs du secteur public. Les membres d'Unifor comprennent des employés de bureau, des professionnels et des travailleurs de différents secteurs, comme la pêche, la foresterie, les soins de santé, le commerce de détail, les mines, les télécommunications, la construction, le transport, l'énergie, l'automobile, la fabrication et la sécurité, pour n'en nommer que quelques-uns. Bien que chaque industrie se heurte à des difficultés particulières, tous les travailleurs et travailleuses aspirent à des milieux sains et sécuritaires, à la dignité et au respect au travail ainsi qu'à un salaire décent pour pouvoir subvenir aux besoins de leur famille.

Plus de
315 000
membres

Plus de
700
sections locales

Plus de
6 000
délégué(e)s syndicaux

Plusieurs
centaines
de lieux de travail

Partout : Unifor représente des travailleuses et travailleurs à la grandeur du Canada. Que vous soyez à St. John's, à Kitimat, à Yellowknife ou n'importe où ailleurs, vous faites partie d'un réseau de personnes qui veillent activement au respect des droits des travailleuses et travailleurs.



Un syndicat dirigé par les travailleuses et travailleurs



Chaque membre d'Unifor a le droit de dire ce qu'il pense que le syndicat devrait faire, de débattre des questions, d'élire des représentants, de se porter candidat à une élection et de voter sur des décisions importantes.

En tant que membre, vous votez pour :

- **votre déléguée ou délégué syndical ou un membre du comité syndical** (cette personne représente la première ligne du syndicat, et vous pouvez lui faire part de vos questions et de vos problèmes);
- **votre comité de négociation** (il vous représente lors des négociations avec l'employeur concernant les salaires, les conditions de travail et les avantages sociaux);
- **les dirigeants de votre section locale** (p. ex. présidente ou président, secrétaire-trésorier ou secrétaire-trésorière, secrétaire archiviste, présidente ou président de l'unité) (ils s'acquittent des responsabilités de votre section locale, tout en mettant en œuvre ses priorités);
- **vos délégués et déléguées** (ils débattent des priorités, des principes, des activités et des finances

Vous êtes le syndicat!



Unifor Québec

1 800 361-0483

565, boul. Crémazie Est,
bureau 10100,
Montréal (Québec)
H2M 2W1

UniforQuebec.org

Unifor

1 800 268-5763

205 Placer Court,
Toronto
(Ontario)
M2H 3H9

Unifor.org



Aperçu de ce que vous devez savoir en tant qu

Qu'est-ce qu'une convention collective?

Une convention collective est un contrat qui a deux fonctions :

1 Elle rehausse le strict minimum prévu dans la législation sur l'emploi. Elle précise les taux de salaire, les avantages sociaux et les droits de congé annuel des travailleuses et travailleurs et prévoit des processus justes pour l'établissement des horaires de travail, les promotions, les mutations et bien plus encore. Elle lutte contre le favoritisme et la culture du secret. En règle générale, les syndiqués gagnent un meilleur salaire que les non-syndiqués travaillant dans la même industrie et sont plus susceptibles de bénéficier d'avantages sociaux négociés, comme une assurance médicale ou dentaire et un régime de retraite. Voilà ce que nous appelons « l'avantage syndical ».

2 Elle décrit la marche à suivre lorsque l'employeur ne respecte pas les dispositions qu'elle contient, c'est à dire la procédure de règlement des griefs. Sans syndicat, les travailleuses et travailleurs doivent se débrouiller seuls lorsqu'ils se heurtent à un problème au travail.



Que dit votre convention collective sur les sujets suivants?

- Droits à la formation, mutations et promotions
 - Droits des travailleuses et travailleurs en cas de congédiement ou de mise à pied
 - Avantages sociaux, taux de salaire et droits
 - Mise en place de nouveaux procédés ou de nouvelles technologies
 - Droits des travailleuses et travailleurs accidentés ou malades
 - Droits à des congés
- Et bien d'autres sujets...

Négociation collective : comment ça fonctionne?

La loi oblige l'employeur à négocier un contrat avec le représentant des travailleuses et travailleurs lorsqu'ils sont syndiqués.

Chaque convention a une durée déterminée (généralement trois ans). **Vers la fin du contrat, le comité de négociation élu sollicite l'opinion des travailleuses et travailleurs sur les dispositions du contrat à modifier.** Il peut convoquer une assemblée spéciale sur les demandes ou mener un sondage.

Le syndicat organisera aussi **un vote de grève**. Ce vote permet de déterminer la mesure dans laquelle les membres appuient les demandes du syndicat et leur comité de négociation.

Le personnel d'Unifor aidera le comité en lui fournissant de l'information sur d'autres conventions collectives, les tendances observées dans l'industrie et les finances de l'employeur. En outre, la section locale examinera les griefs déposés pour cerner les aspects de la convention qui doivent être améliorés..

Le comité de négociation engagera des pourparlers avec l'employeur. Pendant les négociations, le comité de négociation présente des bilans périodiques, mais pas un compte rendu détaillé des propos de chaque partie.

Si le syndicat et l'employeur parviennent à un « accord de principe », une assemblée extraordinaire de ratification est convoquée. Les membres doivent alors décider s'ils l'acceptent (ratifient) (auquel cas l'accord est imprimé et distribué à tous les travailleurs) ou le rejettent (auquel cas le comité de négociation retourne à la table des négociations ou déclenche une grève pour forcer l'employeur à lui faire une meilleure offre). Dans les industries où le droit de grève n'est pas reconnu par la loi, Unifor a mis au point des stratégies efficaces pour parvenir à un accord équitable pour les travailleuses et travailleurs.

Au Canada, moins de 2 % des négociations collectives aboutissent à une grève. Personne ne veut faire grève. Une grève éclate seulement lorsque les travailleuses et travailleurs d'une entreprise décident, ensemble, dans leur intérêt collectif, qu'ils en ont assez et que la grève est la seule option possible. Chez Unifor, 10 % des cotisations sont versées dans un fonds de grève. Le fonds est prêt à vous soutenir ainsi que votre famille si votre employeur vous met en lock-out, ou si vous et vos collègues êtes acculés à la grève pour obtenir une entente juste.

En cas de grève, les membres d'Unifor reçoivent une indemnité de grève de 300 \$ par semaine s'ils sont inscrits sur la liste de paye en vigueur de l'employeur et s'ils participent à la grève.

Emplois décents ou nivellement vers le bas?



Nous avons déjà tous entendu les phrases suivantes : « Les fonctionnaires ont droit à des avantages que le reste des travailleurs n'ont pas », « Les enseignants ont trop de congés de maladie payés », « Les travailleurs des secteurs de l'automobile et de l'énergie sont surpayés »... Au lieu d'utiliser ces industries comme point de référence, nous semblons plutôt dire « Si je ne peux pas avoir tous ces avantages, vous ne devriez pas les avoir non plus ».

Pour les travailleuses et travailleurs, le choix est clair: rangez-vous dans le camp des entreprises et demandez-leur de sabrer dans les salaires et les avantages sociaux des personnes qui occupent des emplois de qualité (et sombrez dans le nivellement vers le bas) OU joignez-vous au nombre croissant de personnes qui croient que nous avons tous droit à un emploi décent, notamment à de vrais congés pour passer du temps avec notre